

Assurer la compétence et la qualité

La *Loi sur le Barreau* exige que le Barreau s'assure que les avocats, les avocates et les parajuristes de l'Ontario répondent à des critères convenables en matière de formation, de compétence et de déontologie. Nous abordons ce mandat de deux façons : avec des programmes d'assurance de la qualité et des activités d'amélioration de la qualité. Les programmes d'assurance de la qualité visent à assurer le respect des normes établies, alors que les activités d'amélioration de la qualité servent à développer des outils pour faciliter l'amélioration des méthodes de travail.

Programmes d'assurance de la qualité

Nos programmes d'assurance de la qualité comprennent les programmes de vérification ponctuelle et d'inspection professionnelle pour les avocats, et de vérification de la pratique pour les parajuristes. Ceux-ci ont pour fonction d'assurer le respect des normes établies et de permettre un maintien et une amélioration méthodiques et sûrs de la compétence de la profession.

Programme de vérifications ponctuelles (avocats)

Les vérifications ponctuelles mesurent l'intégrité des méthodes de comptabilité des cabinets et évaluent dans quelle mesure l'obligation de tenir des registres financiers et le *Code de déontologie* sont respectés. L'objectif principal qui vise l'action et le redressement est de fournir des conseils sur place pour aider les cabinets juridiques à rectifier des écarts mineurs de pratique de tenue de registre avant qu'ils ne mènent à de sérieuses infractions ou à des manquements.

On peut mesurer les avantages de l'assurance de la qualité du Barreau. Les statistiques montrent que les cabinets nouvellement formés ayant fait l'objet d'une vérification ponctuelle ont une bien meilleure chance de réussite que les autres. En 2008, le Barreau a mené 1 071 vérifications ponctuelles financières.

Vérifications de la pratique (parajuristes titulaires de permis)

Le Barreau a commencé à vérifier la pratique des parajuristes en novembre 2008 et en fera 75 par année. Les vérifications de la pratique sont préventives et sont conçues pour aider les parajuristes titulaires de permis à être efficaces et compétents. Les vérifications de la pratique portent sur les systèmes de gestion de la pratique sur le plan du service à la clientèle et des communications, de la gestion des dossiers, de la gestion des finances, de la technologie, de la gestion professionnelle, de la gestion du temps et de la gestion personnelle.

Les vérifications de la pratique visent à redresser les écarts et se font sous forme de consultation dans le cadre de laquelle le parajuriste et l'inspecteur travaillent ensemble à chaque étape. Tous les parajuristes titulaires de permis peuvent être choisis.

En 2008, le Barreau a créé une liste de vérification de base (LVB) pour les parajuristes. Il s'agit d'un outil d'auto-évaluation qui aide les parajuristes à identifier leurs forces et leurs faiblesses et sert lors des vérifications. Un guide de tenue de livre pour les parajuristes a aussi été mis au point en 2008 et se trouve sur le site du Centre de ressources au <http://rc.lsuc.on.ca>.

Programme d'inspection professionnelle (avocats)

Le programme d'inspection professionnelle comprend désormais un processus d'inspection en profondeur, un processus

Nous mettons constamment à jour nos programmes de formation juridique permanente – cette année avec Teleseminar Plus, de nouveaux programmes pour les parajuristes et le lancement de Access CLE, une banque en ligne des anciens articles de FJP.



d'inspection aléatoire et de nouvelles exigences pour le retour à la pratique.

Ce nouveau processus remplace le programme de recyclage en pratique privée. Le Barreau exige dorénavant que les avocats qui reviennent à la pratique privée comme praticiens autonomes, ou dans un cabinet de cinq avocats ou moins, après une absence de 48 mois au cours des cinq dernières années, subissent une inspection professionnelle dans les 12 mois après avoir établi leur cabinet. Les ressources et les processus pour ce nouveau programme ont été mis en œuvre en février 2009.

L'inspection aléatoire et le processus sur le retour à la pratique tiennent compte de la volonté du Barreau d'assurer la qualité des services dans l'intérêt public. Les programmes sont de nature préventive et conçus pour aider les avocats à être efficaces et compétents.

- Les avocats reçoivent des conseils personnalisés sur place pour les aider à rectifier tout écart de pratique.
- Les inspecteurs aident les avocats à trouver des méthodes efficaces pour mieux gérer leur pratique.
- Tôt dans leur carrière, les avocats reçoivent des conseils précis et sur mesure concernant ce qu'il faut faire pour avoir des pratiques exemplaires.

Comme un nombre substantiel d'instances de mise en application des règlements et de réclamations au titre de la responsabilité professionnelle continue d'être lié aux problèmes de gestion de la pratique, le programme d'inspection professionnelle s'est avéré fondamental pour l'assurance de la qualité du Barreau et ses efforts d'amélioration. De plus, les avocats qui sont passés par l'inspection ont trouvé l'expérience à la fois positive et bénéfique.

En 2008, on a mené 30 inspections professionnelles en profondeur et 282 inspections de la gestion de la pratique.

Formation juridique permanente (FJP)

Le Barreau a offert 77 programmes de FJP en 2008 sous divers formats et méthodes de livraison dont des programmes en direct, des webémissions, des téléseminaires et des flux de données vidéo et audio. Nous avons compté 18 598 participants et participantes à ces programmes. La mini-conférence sur le droit de la famille (The Six-Minute Family Law Lawyer) tenue le 3 décembre a été le programme le plus populaire de l'année, attirant environ 600 personnes.

En 2008, le département du Perfectionnement professionnel a lancé le premier Teleseminar Plus, un nouveau programme dynamique dans un format qui ajoute une présentation visuelle en ligne à la composante audio de nos téléseminaires. Le programme, Le point sur le droit administratif 2008 (Administrative Law Update 2008), a connu un immense succès, attirant 214 personnes.

Le premier téléseminaire conçu spécifiquement pour les parajuristes, Tenue de registres financiers et comptables de fiducie (Trust Accounting and Financial Record Keeping), a attiré plus de 204 participants. D'autres programmes de FJP pour les parajuristes figurent dans la série des pratiques exemplaires : Pratiques exemplaires pour les parajuristes – Présentation de causes d'indemnités pour accidents à la Commission des services financiers de l'Ontario et pratiques exemplaires pour les parajuristes devant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Ces programmes sont conçus pour donner aux parajuristes un aperçu des questions de fond, expliquer les mécanismes appropriés et offrir des conseils pratiques pour se retrouver dans ces arènes.

Le programme de formation des présentateurs offre une série d'ateliers aux présidents et présentateurs bénévoles de la FJP sur des sujets comme les habiletés de présentation et de facilitation, les présentations PowerPoint, l'élaboration des Téléseminaires Plus et de la recherche juridique en ligne. Les séances ont été enregistrées et peuvent être visionnées par les futurs présentateurs de FJP.

Le personnel de la FJP et de la Grande Bibliothèque a travaillé ensemble pour créer un nouveau produit dans la bibliothèque virtuelle appelé AccessCLE. Cette banque de textes en ligne permet aux utilisateurs de faire des recherches parmi les centaines d'articles de FJP du Barreau depuis 2004 et d'acheter des articles par le site de *e-transactions*.

Le Conseil a approuvé une exigence de perfectionnement professionnel après l'assermentation selon laquelle les avocats nouvellement assermentés devront suivre 24 heures de formation juridique permanente au cours de leurs deux premières années de pratique.

Processus d'accès à la profession – avocats

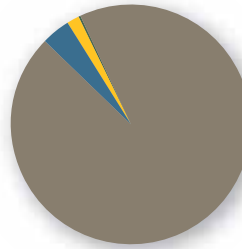
Le Conseil a approuvé le rapport du Groupe d'étude sur l'agrément et l'accès à la profession en septembre 2008. Le groupe recommandait une approche intégrée de la formation sur la responsabilité professionnelle et la pratique. Le processus d'accès à la profession comprendra un nouveau cours de responsabilité professionnelle et de pratique en ligne intégré au programme de stage afin de remplacer l'actuel cours d'habiletés et de responsabilité professionnelle suivi en personne. L'achèvement du stage, y compris le nouveau programme en ligne, et les examens d'admission sont des exigences d'admission au Barreau de l'Ontario. Le nouveau processus d'accès à la profession sera amorcé en 2009/2010.

Le groupe d'étude a également fait certaines recommandations pour améliorer le processus de stage, dont notamment :

- ▶ un service d'inscription en ligne pour améliorer l'information sur les occasions de stages
- ▶ de meilleurs services sur le terrain pour aider à promouvoir les initiatives de stage et les emplois additionnels
- ▶ un programme bénévole de relais pour les candidats formés à l'étranger afin de soutenir leur intégration dans la profession juridique de l'Ontario
- ▶ des exigences de stage simplifiées pour les avocats formés à l'étranger
- ▶ une administration simplifiée du programme pour les responsables de stage.

Durant le processus d'accès de 2008, 1 530 demandes d'avocats ont été reçues. Un total de 155 autres candidats sont revenus pour terminer le processus commencé durant les années précédentes.

Pendant les séances d'examens d'admission en 2008, qui ont eu lieu en mars, mai/juin et novembre, un total de 1 686 nouveaux et anciens candidats ont fait l'examen d'admission en qualité d'avocat plaidant et 1 721 ont fait celui de procureur.



Candidats assermentés en 2008

■ Candidats du Processus d'accès à la profession	1 394
■ Candidats à la mobilité	60
■ Candidats au transfert	23
■ Candidats universitaires	2
<hr/>	
Hommes	717
Femmes	762
<hr/>	
Total	1 479

En 2008, environ 150 candidats ne se sont pas trouvés de stage avant la fin de décembre. Les candidats ont trois ans à partir de leur inscription au processus pour se trouver un stage. Le Barreau a approuvé 1 013 responsables de stage habitués et 374 nouveaux en 2008.

Processus d'accès à la profession – parajuristes *Requérants aux droits acquis et en transition*

À la fin de décembre 2008, première année de réglementation des parajuristes, 2 311 permis ont été délivrés à des parajuristes, y compris les nouveaux inscrits au Processus d'accès à la profession en provenance des programmes collégiaux de la province.

Programmes collégiaux et requérants non collégiaux

Les collèges publics et privés de l'Ontario ont pu faire une demande d'agrément de leurs programmes d'éducation parajuridique. Tous les collèges désirant décerner des diplômes à des candidats qualifiés pour le processus d'accès à la profession de parajuriste du Barreau doivent être agréés avant juin 2010. En attendant, le Barreau a examiné les relevés de chaque candidat de collège public ou privé au cas par cas, en s'assurant que son curriculum satisfait à la formation des habiletés exigées.

Neuf établissements éducatifs ont soumis des demandes d'agrément pour examen de leurs cours d'habiletés établies pour la formation parajuridique. Neuf programmes parajuridiques de sept écoles ont satisfait aux critères et ont reçu l'agrément. Ces programmes agréés offrent une gamme d'options aux parajuristes éventuels – certificat, diplôme et programmes offerts à divers endroits dans la province. Tous les programmes de formation parajuridique agréés seront assujettis à un processus de vérification par le Barreau sur une base continue afin de veiller à ce qu'ils continuent de satisfaire aux normes d'agrément.

2 311

permis de parajuristes
délivrés en 2008

282

inspections de la
gestion de la
pratique en 2008

18 598

participants aux
77 programmes
de FJP en 2008

5 776

appels sur la ligne
d'aide à la gestion de
la pratique

Gestion de la pratique

Le département du Perfectionnement professionnel continue d'améliorer ses services aux avocats, avocates et parajuristes. Le Centre de ressources est une section du site web du Barreau qui offre des outils et des ressources pour aider les avocats, avocates et parajuristes à mener leurs activités quotidiennes. Le site fournit un accès facile à diverses ressources comme les lignes directrices sur la gestion de cabinet, les portails de pratique pour le droit de la famille, le droit immobilier et le droit testamentaire (et d'autres portails à venir). L'arbre du savoir (The Knowledge Tree), des guides de recherche, des ressources de pratique en immobilier et beaucoup d'autres soutiens sont offerts sur le Centre de ressources.

Portails de pratique

Trois portails en ligne ont été mis au point en 2008 : le portail sur le droit immobilier, le portail sur le droit de la famille et le portail sur le droit testamentaire. Des portails sur d'autres domaines du droit seront lancés en 2009.

Ces nouveaux portails donnent aux membres un accès facile et immédiat à des renseignements importants dans certains domaines du droit. Les nouveaux portails donnent accès à des renseignements à jour et pertinents y compris de la jurisprudence, de nouveaux cours de FJP, des commentaires, des formulaires, des précédents et des discussions sur des domaines particuliers du droit.

Ligne d'aide à la gestion de la pratique

La ligne d'aide à la gestion de la pratique répond à environ 500 appels téléphoniques par mois provenant d'avocats et de parajuristes qui posent des questions sur la confidentialité, les conflits d'intérêts, la communication avec les clients, la comptabilité, la gestion de la pratique, la déontologie ou la pratique.

Les 10 sujets les plus populaires sur lesquels les avocats posent des questions :

1. Commissaires à l'assermentation, notaires publics
2. Livres et registres
3. Représentation juridique
4. Privilèges hypothécaires
5. Mandats
6. Frais et débours
7. Comptes de fiducie
8. Élimination des dossiers
9. Engagements
10. Représentation de deux ou de plus de deux clients, doubles mandats

Initiative de mentorat en gestion de la pratique

Les membres du Barreau qui ont déjà offert leurs services bénévoles à divers projets ont été invités à agir comme mentors en gestion de la pratique. Le projet compte actuellement 154 mentors ayant de l'expérience dans un ou plus de 24 domaines de pratique.

Exigences d'identification et de vérification de l'identité des clients

Le département du Perfectionnement professionnel, en consultation avec la division de la Réglementation professionnelle, a créé une trousse de renseignements pour aider les avocats et les parajuristes à se conformer aux nouvelles règles et exigences d'identification et de vérification de l'identité des clients et pour intégrer les mécanismes appropriés à leur pratique.